

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 16 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé, le 17 novembre 2016, le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Percé;

CONSIDÉRANT QUE l'Office a transmis ce budget à la Ville de Percé pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis ledit budget à la Commission pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve le budget de l'Office pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire